

Objet : Budget Primitif annexe « Énergies nouvelles » 2022**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal, par délibération du 13 décembre 2011, a décidé de créer un budget annexe pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques ou de tout autre moyen de production et distribution d'énergies nouvelles relevant d'un service industriel et commercial.

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 « Energies nouvelles » qui intègre d'une part les restes à réaliser et d'autre part les résultats reportés 2021 et s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement	56 500.00 €	56 500.00 €
• Section d'investissement	92 696.22 €	92 696.22 €

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif 2022 du service « Énergies Nouvelles ».

Les propositions sont adoptées par 32 voix

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022



Le Maire
Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Alain Hunault